

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 MARS 2022 à 20 h
sous la présidence de **M. Frédéric RAGER, Maire.**

Tous les conseillers sont présents

Sont absents et excusés:

M PERRAUDEAU Alain procuration à Mme POTRON Karine
Mme GARDIEN Céline procuration à RAGER Frédéric
Mme CROCHET Stéphanie procuration à NEAU Céline
M MORICE Jean-François procuration à M RAGER Frédéric

Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Denis GUIMBRETIERE

I ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil du 25 Février 2022

II Ajout à l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour les points ci-dessous
(accordé à l'unanimité par le Conseil municipal)

1 – Autorisation pour l'encaissement d'une somme de 90 €

Monsieur le Maire informe que suite à un dépôt sauvage du 1^{er} février 2022, l'auteure a été identifiée, une plainte a été déposée, et elle a dû régler la somme de 90 € pour les frais de ramassage du dépôt et le transfert à la déchetterie par nos agents.

L'assemblée accepte l'encaissement de cette somme.

2 – Modification de gestion de location de la salle du Moulin le week end.

Suite à de nombreux soucis d'état des lieux et de nettoyage de la salle, l'Assemblée décide de simplifier la gestion des locations, en louant le week end complet (samedi et dimanche). Cette salle pourra être louée à la journée uniquement du mardi au jeudi inclus.

De ce fait la salle du moulin sera, à partir du 1^{er} janvier 2023 louée pour deux jours consécutifs le week end.

I DÉLIBÉRATIONS

1 – Vote des budgets 2022

Lecture est faite des différents articles en recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement pour chaque budget.

- Commune : budget principal

Section Fonctionnement : 1 210 321 €

Section Investissement : 1 544 639.55 €

- Assainissement M49
Section Fonctionnement : 171 897.97 €
Section Investissement : 817 331.18 €

- Lotissement "Les Lilas"
Section Fonctionnement : 198 405.02
Section Investissement : 99 202.51

2 – Vote des taux d'imposition pour 2022

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux de la taxe foncière bâti de 0.5% et de ne pas modifier le taux de la taxe foncière sur le non bâti

Ce qui porte le taux de la Taxe foncière à : 31.41

Et celui de la Taxe foncière sur non bâti à : 51.75

3 – Vote des subventions versées aux associations pour 2022

Sur proposition de la Commission "finances", le Conseil Municipal vote les subventions attribuées aux associations comme suit :

Il est précisé que Mme Néau Céline et M Charrier François, (Présidents d'Associations) ont quitté la salle pour le vote.

OGEC ST JOSEPH	109 604,00
COMITE DES FETES	1 000,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS CENTRE AIZENAY	100,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS CENTRE APREMONT	100,00
ASSOCIATION FAMILLES RURALES APREMONT / MACHE	20 932,00
ASSOCIATION CANTINE ST JOSEPH	24 000,00
U.N.C	200,00
ASSOCIATION CHASSE	150,00
ASSOCIATION KIJOUQUOIS	60,00
ASSOCIATION TRANSPORT SCOLAIRE DE MACHE	150,00
ASSOCIATION TENNIS	600,00
B.P.P. BASKET PAYS DE PALLUAU	600,00
ESPM FOOT MACHE	600,00
ASSOCIATION LA BREME DE LA VIE	150,00
ASSOCIATION LES D'CALES MACHEENS	200,00
PALLUAU ATHLETIQUE CLUB	40,00
ASSOCIATION SPORTIVE PALLUAU	200,00
CLUB DES RETRAITES	200,00
ASSOCIATION LES AMIS DE ST PIERRE	50,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE VENDEE	717,61
OGEC ST JOSEPH (voyage)	1 500,00
ADMR AIZENAY	1 000,00
ASS APM Alzheimer du Poiré sur Vie	490,00

4 – Restaurant “le bouchon ”

Monsieur le Maire informe que conformément au planning prévisionnel, le lot n° 1 “démolition – désamiantage” a été lancé afin de commencer ces travaux avant l’été. Le marché a été publié sur Webmarché.cdg85 et un avis d’appel public à la concurrence en procédure adaptée a été publié le 8 Février 2022 dans le journal Ouest France du département de la Vendée. La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} Mars 2022.

Suite à l’analyse des offres reçues, par notre architecte et assistant à maître d’ouvrage, l’entreprise ATDV de Legé a été retenue pour 60 772.71 € HT

Le Conseil Municipal décide d’attribuer le marché du lot n° 1 “démolition – désamiantage” à l’entreprise ATDV de Legé pour un montant de 60 772.71 € HT.

5 – Personnel Communal – autorisations spéciales d’absences

Monsieur le Maire rappelle que les autorisations spéciales d’absence permettent aux agents de pouvoir s’absenter sur leur temps de travail pour différents motifs. Ces autorisations sont distinctes des congés annuels et ne peuvent d’ailleurs être mises en place sur l’une de ces périodes. Le temps d’absence est considéré comme du temps de travail effectif lorsque l’agent était en service au moment de la survenance de l’évènement ayant motivé l’absence. Un projet de délibération déterminant ses autorisations a été transmis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Vendée pour avis. Ce dernier a donné un avis favorable lors de sa séance du 21 mars. Ces autorisations ne sont pas de droit, mais soumises à autorisation du Maire.

Le Conseil valide les autorisations spéciales d’absence du personnel communal.

6 – Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire rappelle que la CAF, la Communauté de Communes de Vie et Boulogne, et les 15 communes ont signé le 16 septembre 2021, “la Convention Territoriale Globale” pour mettre en œuvre le projet social de territoire « Vivre et grandir ensemble » pour la période 2021-2024.

Cette convention a permis de valider les 3 premiers volets du projet (petite enfance, parentalité, accès aux services administratifs et démarches en ligne) et de s’engager à finaliser les 3 derniers (enfance, jeunesse, accompagnement social) ;

Suite à la mise en place de 3 groupes de travail thématiques composés d’élus, professionnels, habitants, membres du conseil de développement, il a été décidé d’intégrer les volets enfance, jeunesse, accompagnement social, objet du présent avenant.

L’Assemblée accepte l’avenant n° 1 à la Convention Territoriale Globale.

7 – Délaissés communaux

Monsieur le Maire informe que plusieurs particuliers ont sollicité la Commune pour faire l’acquisition de délaissés communaux jouxtant leur propriété.

Il propose au Conseil Municipal de lancer l’enquête publique afin de répondre favorablement à ces machéens qui désirent acheter ces délaissés qui ne sont plus affectés à l’usage public et qu’il n’y a pas lieu de garder.

Il s’agit :

- * du chemin à la Grande Guyonnière situé entre les bâtiments de la porcherie.
- * d’un terrain au Fougerais déjà entretenu par M et Mme Logier.
- * d’un terrain à la Brosse déjà incorporé à un champ appartenant à Mme Charrier.

L’Assemblée donne un avis favorable pour lancer la procédure.

8 – Aménagement du carrefour de la Croix Perraudeau (route des Flachausières) et travaux route de la Petite Guyonnière

Nous avons reçu l'estimation pour les travaux de voirie 2022 qui correspond aux travaux d'aménagement du carrefour de la Croix Perraudeau, la création d'un croisement sur la route de la Petite Guyonnière, et la réfection de la voirie entre la méthanisation et la porcherie.

Accord du Conseil pour lancer la consultation des entreprises.

9 – Validation de devis

- Devis ESVIA : marquage au sol entrée de bourg, route de Palluau et la Flomière. Devis non retenu car trop élevé. Attendons une seconde proposition suite à modification du projet (Flomière).

- Devis Rabiller Stéphane : pour la réfection de la peinture intérieure de la Mairie : coût prestation 3 183.26 € HT + peinture 406.45 € HT.

10 – Le point des travaux

* La réfection de la terrasse "ex Macalys" est terminée.

* La toiture et le bardage du bâtiment rue du Moulin à Eau sont en cours.

11 – Divers

11.1 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

* devis validé :

- Casal Sport : pour la fourniture de but de foot et brosse : coût 1 271.17€ HT.

11.2 Déclarations d'intention d'aliéner :

Nous n'avons pas exercé notre droit de préemption pour les ventes suivantes :

* Consorts Guérineau 4 place des Genets : 599 m² .

* Terrain Les malices 345 m² M Gontier.

11.3 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIE ET BOULOGNE

- coût du service informatique imputé à la Commune 7 624.09 €, (sera déduit de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de Vie et Boulogne).

- suivi des actes d'urbanisme réalisés en 2021 (Communauté de Communes de Vie et Boulogne / Commune).

- courrier sur la sensibilisation du tri.

11.4 PREFECTURE

- courrier à propos de la mobilisation face à l'aggravation de l'épisode d'influenza aviaire dans le département.

- Mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique territoriale.

- Autorisation pour la manifestation du moto cross à Maché le 3 Avril 2022.

11.5 CONSEIL DEPARTEMENTAL

- réunion de présentation du nouveau plan de soutien aux projets des communes et intercommunalités de Vendée (le 22 mars à 18H30 à Challans).

11.6 CONSEIL REGIONAL

- Lettre de Mme BERNARD et M CHEREAU, Conseillers Régionaux, nous informant du montant de la subvention - 8 363.00 €, pour l'installation des caméras zone sportive et place de l'Eglise.

11-7 SENATEURS

- Lettre de Bruno Retailleau concernant les déserts médicaux

11.8 Infos diverses

* Le règlement du cimetière est validé.

* Associations

* Ecole St Joseph / OGEC 65 élèves en maternelle et 105 élèves au 1^{er} janvier 2022.

* Carnaval / petit marché de l'Ecole- vif succès le 5 Mars 2022.

* Rallye Pédestre sur la Commune le 4 Aout 2022 organisé par l'association Rallye Pédestre Vendéen (RPV).

* Bilan du Service Jeunesse 2021.

* Lotissement "Les Lilas" : 1^{ère} réunion de chantier le 22 février 2022, pour la finition des travaux de voirie.

* Terrains au Petit Genetet : les parcelles ont été bornées, nous attendons un estimatif du coût de viabilisation pour décider du prix de vente. Les terrains sont réservés par des primo-accédants.

* Un nouvel arrêté a été pris pour la modification de l'éclairage public :

Créneau d'extinction : 21 H à 6 H30, sauf les samedi et dimanche 21H à 7H30. Les candélabres de la place de l'Eglise resteront allumés toute la nuit, Mise en place courant Avril.

* Tableau Numérique : équipement posant beaucoup de soucis (nombreuses pannes). Après échange avec la société, l'afficheur sera bientôt remplacé par un neuf.

* Site Caillor : consultation pour l'étude de faisabilité urbaine et paysagère.

* Agence de l'Eau : document sur le "pourquoi des redevances".

* Courrier Polleniz.

* Réunion Conseil d'Administration ESNOV le 5 avril2022.

* Jardin Alkinos : visite avec les élus à programmer et le Conseil Municipal Jeunes.

* Itinérance de " Maison France Services" (à venir).

* Rappel élection présidentielle les 10 et 24 avril 2022.

* Vœux du Maire 13 Mai 2022 suivi d'un cocktail dînatoire.

* Réunion publique le 20 mai 2022: présentation du projet du bar restaurant "le bouchon"

- prochaines réunions du Conseil Municipal :

29 Avril, 19 mai, 10 Juin et 8 Juillet

Intervention des délégués à la CCVB

Mme GODELAIN Marie-Claude – pas d'infos

M. FOURNIER Mickaël – pas d'infos

M. L'HOPITAULT Olivier– pas d'infos

Interventions des Adjoint

M. BARRE Damien

* Course VTT UFOLEP le 24 Avril 2022 organisée par l'Association Les d'écalés machéens

* Participation à une réunion sur "l'observatoire économique de la Vendée" le 24 mars 2022

* Salle de sports : un expert va être sollicité pour déterminer les causes des déformations du sol sportif au niveau de 3 poteaux.

Mme NEAU Céline

* Compte rendu sur la réunion les jeunes de 11 à 17 ans, le 4 mars dernier

* Conseil Municipal Jeunes: réunion du 8 mars : projet de fleurissement du centre bourg

* Point sur la collecte pour l'Ukraine

M. PERAUDEAU Mickaël

* Station d'épuration :

- les boues vont être chaulées puis épandues début avril

- Des offres de prestations de service nous sont parvenues. Le dossier sera vu au prochain conseil

* Le relevé topographique du Bd des capucines / rue du souvenir a été effectué, le dossier de travaux de réseaux d'assainissement de ce secteur se poursuit.

Tour de table

Le Président clôt la séance à 23H10

III ARRÊTÉS MUNICIPAUX :

- Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation pour la mise en place de la fibre optique sur la Commune

- Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation pour la mise en place d'un branchement d'eau potable rue du Bocage

- Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation et de stationnement place de l'Eglise pour la réalisation d'une terrasse

- Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation pour l'implantation d'une chambre de tirage pour la fibre optique à la Davière

IV AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

1 Permis de construire :

* Mme BOUREAU Aurore 28 rue du pont

2 Déclaration préalable :

* Mme BOURON Jennifer 202 Le Verger

* EDF ENR 25 rue des Landes

* M Jeanneau Michel 11 rue du Pont

* M Naulleau Vincent 4 rue du moulin à Eau

V ÉTAT CIVIL :

NAISSANCE : néant

MARIAGE : toutes nos félicitations à

Justine FRADET et Valentin FISSON mariés le 19 mars 2022

DÉCÈS : néant